

D 2022 09 05 040

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 9 MAI 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 3 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, G. MASRARI, M. FOURNIER, M. GRENIER, M. GALLET, D. GANNE, Y. DUMAS, C. BIOLAY, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, M. CHALENDAR

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, F. KHIAR, A. HERRING, P. GUINOT, V. KRYK, C. TOWNSEND, H. GRANGE, Procurations : J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, F. KHIAR à G. MASRARI, H. GRANGE à M. CHALENDAR, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, V. KRYK à O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

6. Finances – Demande de subvention auprès du Département de l'Ain au titre de la contractualisation 2021-2023 pour la mise en accessibilité de l'ensemble patrimonial Eglise/Cure/Presbytère

Dans le cadre de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) patrimonial que la commune a établi en 2015 et dont l'échéance était fixée au 2 février 2019, les salles de la Cure mis à disposition de la Paroisse et servant également de salle de réunion communale, ne sont pas accessibles.

Le descriptif suivant des travaux comprend la restauration et la conservation de la structure du bâtiment :

- 1- Renforcement de la charpente de l'église : mise en œuvre de poutres bois qui auront pour rôle de supporter les sommiers du plancher et renforcement des assemblages des fermes
- 2- Remplacement complet de la charpente et de la couverture de la cure : l'ensemble de la charpente de la cure et de l'annexe sera à déposer et à remplacer. Il en est de même pour la couverture. En effet la charpente bois de la cure est en très mauvais état. Une réparation ou un renforcement de la charpente dans ces conditions n'est donc pas envisageable, sa pérennité ne pouvant être garantie.
- 3- Renforcement ou reconstruction des planchers de la cure (zone « cuisine ») afin de pouvoir garantir la sécurité des biens et des personnes.
- 4- Renforcement des planchers du RdC : renforcement par l'ajout de poteaux, qui devront être fondés.
- 5- Traitement de l'ensemble des bois avec un produit insecticide et fongicide de classe 2.
- 6- Rénovation du complexe d'isolation sous plancher pour garantir une bonne étanchéité à l'air du bâtiment.
- 7- Reprise de l'ensemble des chainages de l'église et de la cure. Certains murs sont en mauvais état, avec des pierres complètement descellées (principalement en tête), des enduits se détachant et des fissures importantes par endroit.
- 8- Création de fondations au sous-sol afin de supporter les poteaux ajoutés pour le renforcement des plancher du RdC.

Le descriptif suivant des travaux concerne la mise en accessibilité :

- 1- Création d'une entrée au niveau de la cour afin de permettre Transformation d'une fenêtre en porte afin d'accéder à l'ensemble des espaces Eglise / Cure / Ludothèque
- 2- Mise en place d'un ascenseur dans l'espace d'entrée afin de compenser les différences de hauteurs entre les espaces
- 3- Mise en place d'une rampe entre l'espace d'accueil et la nef de l'église

Pour financer ce projet de mise en accessibilité et de restauration et de conservation de l'ensemble patrimonial Eglise/Cure/Presbytère, une demande de subvention est déposée auprès du Département de l'Ain dans le cadre du dispositif de contractualisation 2021-2023 concernant le patrimoine historique bâti. Le plafond de la subvention visée est fixé à 50 000 € avec un taux de subventionnement de 30% du montant des travaux HT.

Vu le budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Montant des travaux dédiés à la restauration et la conservation de la structure du bâtiment ainsi que la mise en accessibilité	360 675 €	Dpt 01	50 000 €
		Etat (DETR)	200 000 €
		Autofinancement	110 675 €
Total Dépenses	360 675 €	Total Recettes	360 675 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 50 000€ auprès du Département de l'Ain, dans le cadre de la contractualisation 2021-2023 (Patrimoine historique bâti), pour financer les travaux dédiés à la restauration et la conservation de la structure du bâtiment ainsi que la mise en accessibilité de l'ensemble patrimonial Eglise/Cure/Presbytère.

Fait à Ornex, le 13 mai 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 13 mai 2022

Affiché le : 13 mai 2022

Par délégation du Maire

Olivier GUICHARD

1^{er} adjoint